



Foyer Rural d'Arvert, association régie par la loi 1901, déclarée à la Sous-Préfecture De Rochefort le 11 février 1972,
n° de dossier 2985s
Siège social : Mairie d'Arvert – Place Jacques Lacombe – 17530 ARVERT

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 2026

Le 22 juin 2026, les adhérents du Foyer Rural d'Arvert se sont réunis en Assemblée Générale à la salle des fêtes d'Arvert, sur convocation de Claude GELLIE, Président.
La convocation a été transmise par messagerie ou voie postale pour l'ensemble des adhérents.
Il a été dressé une feuille de présence, signée par chaque membre présent, au moment de son entrée .
Monsieur Claude GELLIE a présidé la séance en sa qualité de président de l'association.
Il était assisté des membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Claude GELLIE adresse ses remerciements aux adhérents présents et aux personnes invitées présentes.

Est excusée :
Madame le Maire

121 adhérents sont présents

Le président Claude GELLIE rappelle l'ordre du jour : avenir du Foyer

Prise de parole du président :

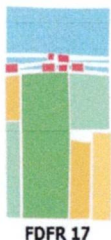
Les membres du CA vous remercient de votre présence .
Elle montre que vous vous souciez de l'avenir du Foyer votre association dont vous êtes très satisfaits selon l'enquête menée l'an dernier.

Cette assemblée est destinée à informer et à alerter sur les difficultés rencontrées pour renouveler les membres du CA et de leurs éventuelles conséquences.
Elle doit vous amener à réfléchir, à réagir.

Avant d'exposer le problème, je veux vous rappeler les principes intangibles qui régissent le Foyer Rural depuis sa création.

- Promotion et développement d'actions de temps libre, récréatives, culturelles, artistiques, sportives et concernant la vie locale.
- Renforcement de la solidarité , développement du lien social.
- Promotion d'actions avec des groupes constitués, des partenariats avec la commune, les écoles, le SIVOM, la CARA, l'ADEI..

Notre Foyer coche toutes les cases, il y ajoute un aspect social par l'application de tarifs établis selon le quotient familial pour les activités payantes.



Chaque adhérent est solidaire de tous les autres.

Cette solidarité s'exprime aussi par des achats de matériel : couture, anglais, échecs, photo, peinture, théâtre...

Nous sommes 452 (+ 31 % entre 2024 et 2026), 452 qui adhérons aux principes fondateurs des Foyers, 452 qui pratiquons des activités dans le cadre d'un projet adopté à l'unanimité lors de l'AG de février 2026, repris et agréé par la CAF qui verse une prestation annuelle de 27 000 €

Cette présentation sommaire vous montre ce qu'est votre Foyer Rural : une belle association vivante et que vous désirez voir vivre encore.

Son CA que vous avez élu et mandaté pour la gérer, doit mettre en œuvre les décisions que vous avez prises en AGO.

Ce CA doit compter au moins 12 membres, au plus 20.

Depuis quelques années, le nombre de candidats au CA n'est pas suffisant pour atteindre le nombre maximum.

Cela pose un double problème :

1. celui des successions aux postes du bureau
2. celui du fonctionnement de l'association si le nombre des administrateurs tombait à moins de 12.

Prise de parole d'un administrateur

Conscients de la volonté, tout à fait légitime, de certains membres du CA de vouloir

« passer le relais » après avoir rempli, de très belle manière, les missions qui leur ont été confiées, et dans le but de pérenniser les engagements pris par le FOYER RURAL auprès de tous ses adhérents il sera notamment nécessaire de trouver des candidats « formant un consensus » au sein du futur CA qui sera constitué à l'issue de la prochaine assemblée générale de février 2027.

C'est pourquoi il est absolument indispensable de pouvoir compter sur un nombre suffisant de volontaires, cooptés de préférence dès maintenant, ou qui pourront se présenter pour être élus lors de notre prochaine assemblée générale.

Tous les membres du CA comptent sur vous et nous souhaitons vous rencontrer, dès ce soir, pour répondre à toutes vos interrogations sur les différentes tâches et missions à accomplir pour continuer à faire vivre NOTRE FOYER RURAL car nous avons également besoin de VOS COMPETENCES, DE VOTRE EXPERTISE ET DE VOTRE DISPONIBILITE.

etc.).

Ces postes ne sont pas « décoratifs » : ils clarifient « qui fait quoi », fluidifient les actions et contribuent au renouvellement des « talents » en offrant des responsabilités progressives. ET SURTOUT CELA « MUTUALISE » le temps passé par chacun sur chaque poste.



Intervention d'un adhérent

Il propose la création d'un Conseil d'Administration transitoire pouvant se réunir d'ici 3 semaines avec des personnes cooptées et de futurs candidats.

Il lui est répondu qu'actuellement le CA est opérationnel puisqu'il compte 16 membres et que c'est inutile

Prise de parole du responsable promenades à vélo

"En fait, et plus généralement, le but de cette assemblée est de trouver des volontaires - des bénévoles - pour renouveler le Conseil d'Administration et par là même le Bureau. Mais aussi pour encadrer les sections. A ce sujet, et vu avec le CA, j'aimerais vous faire part de mon expérience au sein de la section "Promenades à Vélo".

Aimant le vélo, j'étais ces dernières années un participant régulier aux sorties. Largement le plus vieux de l'équipe. En 2024, le responsable, qui était déjà depuis 4 années à la tête de cette section, a fait part de son souhait de passer la main. Faute de trouver un successeur plus jeune, il m'a sollicité pour ce faire. Je lui ai répondu qu'à 77 ans, bien qu'étant en bonne forme physique, je me considérais trop vieux. J'avais 14 ans de plus que lui. Il a donc poursuivi une année supplémentaire. L'année suivante, il a informé la collectivité qu'il arrêterait définitivement d'être responsable de cette section, après 5 ans de mandat. Aucun volontaire pour prendre sa suite. L'activité Vélo au sein du Foyer Rural allait donc s'arrêter. J'ai décidé, malgré mes 78 ans, de prendre le relais

En février prochain, mon mandat d'administrateur arrive à son terme lors de l'assemblée annuelle, et, fêtant mes 80 ans quelques jours plus tard, j'ai décidé de ne pas renouveler. Je précise que je veux pas donner ma démission de suite contrairement à ce que Roland a l'air de souhaiter pour les administrateurs qui ne se représenteront pas. J'irai tout normalement jusqu'au bout de mon mandat. En même temps, j'arrêterai la responsabilité de la section Vélo. C'est une activité physique, place aux jeunes. J'en ai déjà informé les participants. Mais comme pour mon prédécesseur, aucune candidature à ce jour pour prendre le relais.

Pourtant, la fonction n'est pas très compliquée : organiser les sorties tous les deux mercredis avec un petit comité et encadrer celles-ci.

C'est alors que dans l'assistance, l'un des participants de la section, lève la main et déclare "Je veux bien prendre la suite". Applaudissements de l'assemblée.

Formidable ! Merci. L'activité va donc se poursuivre et nous avons bien fait de nous réunir aujourd'hui. Je crois qu'une autre personne est dans le même cas que moi et je vais lui passer la parole."



Prise de parole de l'animatrice des danses du monde :

Nicole a assuré l'animation de cet atelier pendant 10 ans puis a souhaité passer la main en 2023.

Personne ne semblant intéressé pour le reprendre, elle m'a demandé si je voulais alors que je n'avais débuté qu'en novembre 2022. A partir d'avril 2023, j'ai donc préparé les séances en doublette avec Nicole et repris l'animation en septembre 2023.

Malheureusement suite à des problèmes de santé, je ne pourrai plus assurer cet atelier à compter de septembre 2026. J'en ai donc informé les danseurs en sollicitant une bonne volonté pour me succéder mais sans succès à ce jour.

Je crains fort que cet atelier disparaisse après 16 ans d'existence et c'est fort dommage car c'est une activité qui allie physique mais aussi mémoire et coordination.

Intervention d'une adhérente

Il faudrait que les personnes qui disent s'intéresser s'engagent davantage .
Elle demande des explications au sujet des fiches de postes.

Réponse : ces fiches ont été envoyées pour expliquer le travail que doivent faire le président, les secrétaires, le trésorier et les trésoriers adjoints.

A la fin de la réunion, plusieurs personnes viennent dire qu'elles sont prêtes à aider.

Le président clôt la séance à 19h30

Le président

Claude Gellie

Foyer Rural Arvert

Siège social : Mairie
17530 ARVERT

Tél : 06 29 59 65 71 / 05 16 35 22 64

Mail : foyrural.arvert@gmail.com

Site : <https://www.foyruralarvert.fr/accueil/>

La secrétaire

Nicole Gellie